



ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU DECLASSEMENT
DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAUTAIRE DE
LA RUE DU STADE SUR LA COMMUNE DE BLANZY
EN VUE D'UNE ALIENATION

NOTICE EXPLICATIVE

Le contexte de la procédure

La rue du Stade est une voie publique d'une longueur approximative de 46 mètres qui permet de relier la rue Marcel Gueugneau à la rue du 11 novembre 1918.

Deux bâtiments sont riverains de cette voie :

- Du côté impair, un bâtiment à usage professionnel qui est vide depuis quelques années ;
- Du côté pair, une maison d'habitation dont l'adresse exacte est 10B rue Marcel Gueugneau.

La Commune de Blanzly a acquis le bâtiment professionnel le 15 octobre 2014 et souhaite y installer son centre technique.

Pour pouvoir développer la totalité de son projet, la commune souhaite réaliser sur l'emprise de l'actuelle rue du Stade une partie du futur ensemble immobilier.

Il s'agira en l'espèce de la cour de cet ensemble aménagée en hangar et en parking afin de permettre aux différents véhicules de service de stationner.

Une demande de cession de cette voie a donc été formulée par la Commune auprès de la Communauté Urbaine. La Communauté Urbaine entend donner une réponse favorable à cette demande.

Pour ce faire, il convient de déclasser ladite voie et donc de procéder à une enquête publique préalable.

Incidence de la procédure de déclassement sur les conditions de circulation et de stationnement

Compte tenu de sa longueur et de son emplacement, cette voie est globalement peu utilisée par la circulation routière.

Son principal usage, qui est contraire aux règles du code de la route, est de servir d'emplacement pour du stationnement.

En effet, la largeur du trottoir devant le bâtiment à usage professionnel est fréquemment utilisé comme parking, notamment par des personnes se rendant au Stade Municipal (environ 5 places).

En l'espèce, et par-delà l'irrégularité de ces stationnements, il peut facilement être constaté que les places de stationnement situées à proximité de ce stade sont d'ores et déjà nombreuses.

De plus, la réorganisation de la circulation routière évoquée plus bas doit aboutir à la création d'environ 25 places de stationnement supplémentaires. A titre de comparaison, et en comptant les stationnements irréguliers, une dizaine de places seraient supprimées.

Pour ce qui est de la maison d'habitation située rue du Stade, son portail donne sur cette voie.

Des négociations sont en cours entre ce riverain et la commune sur un éventuel déplacement du portail. Aux termes de ces échanges une de ces deux solutions sera mise en œuvre :

- Soit le portail sera remonté vers la rue Marcel Gueugneau aux frais de la commune ;
- Soit le projet sera adapté et le hangar raccourci pour permettre de conserver le portail existant.

Il faut également noter que la jonction entre la rue Marcel Gueugneau et la rue du 11 novembre 1918 peut également se faire par la rue Jean Monnet qui est située une centaine de mètres plus loin.

Enfin, Monsieur le Maire entend mettre à profit la suppression de cette voie pour modifier les règles de circulation de ce quartier.

Il doit en résulter une amélioration de la circulation dans ce quartier de la commune.

Un plan joint à la présente note permet de visualiser les futurs sens de circulation.

L'objectif est notamment de sécuriser la circulation routière à proximité de l'école élémentaire Jean Regnier, située rue Marcel Gueugneau.

Par délégation du Président,
Monsieur Pierre LITTNER
Responsable du service Affaires juridiques et foncier